

HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Procédure

I. Acte de candidature auprès de la direction de l'école doctorale concernée

Les candidates et candidats doivent impérativement faire acte de candidature auprès du directeur ou de la directrice de l'école doctorale concernée, et joindre à leur lettre :

- curriculum vitae
- résumé sur le thème de la recherche
- liste des publications
- rapport de soutenance de doctorat
- avis écrit circonstancié du garant ou de la garante

Le dépôt du dossier d'HDR est soumis à l'accord préalable du directeur ou de la directrice de l'école doctorale concernée

Écoles doctorales

ED 019 – Littératures françaises et comparée [Consulter le site de l'école doctorale](#)

ED 020 – Civilisations, cultures, littératures et sociétés [Consulter le site de l'école doctorale](#)

ED 022 – Mondes antiques et médiévaux [Consulter le site de l'école doctorale](#)

ED 124 – Histoire de l'art et archéologie [Consulter le site de l'école doctorale](#)

ED 188 – Histoire moderne et contemporaine [Consulter le site de l'école doctorale](#)

ED 433 – Concepts et langages [Consulter le site de l'école doctorale](#)

ED 434 – Géographie [Consulter le site de l'école doctorale](#)

II. Dépôt du dossier

La totalité du dossier (candidature, inscription, scientifique) doit être transmis **par voie dématérialisée uniquement** à candidatures-hdr@sorbonne-universite.fr au plus tard **le jeudi 27 mars 2025**.

Si les pièces sont trop lourdes, il est demandé d'utiliser un outil de transmission de fichiers lourds, type WeTransfer.

Aucun dossier ne sera accepté incomplet ou hors délai.

III. Instruction du dossier

A l'issue du dépôt du dossier, un **rapport interne** est demandé au rapporteur ou à la rapporteure interne à Sorbonne Université. A réception de ce rapport, les dossiers sont examinés par le Conseil des directeurs et directrices des écoles doctorales en Lettres, Langues, Sciences humaines et Sociales.

Si un avis favorable du conseil est émis, les autorisations d'inscription sont prononcées par le Président, sur proposition de la Commission Recherche.

L'autorisation d'inscription (ou le rejet de la demande d'inscription) est notifiée au candidat ou à la candidate par courriel.

En cas de rejet de demande d'inscription par la Commission Recherche, la procédure s'interrompt à ce stade.

Si la Commission autorise l'**inscription**, le bulletin de versement des droits de scolarité est envoyé au candidat ou à la candidate. Aucune organisation de soutenance ne pourra être mise en œuvre sans la régularisation comptable de cette inscription.

La **soutenance** est formellement organisée avec deux nouveaux rapports **externes** à l'université.

Sous réserve de rapports extérieurs favorables, l'autorisation de soutenance peut être officiellement prononcée.

NB : Il appartient au candidat ou à la candidate de transmettre aux rapporteurs et aux membres du jury un exemplaire de son dossier scientifique, identique à celui remis à l'université.

**HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES :
COMPOSITION DU DOSSIER**

*La totalité du dossier est à transmettre par voie dématérialisée uniquement à
candidatures-hdr@sorbonne-universite.fr
*au plus tard le 27 mars 2025**

DOSSIER SCIENTIFIQUE

Synthèse de l'activité scientifique* (environ 100 pages).

Nombre de pages :

Ouvrage original inédit**

Titre :

Recueil des travaux scientifiques***

**Mémoire de synthèse de l'activité scientifique du candidat ou de la candidate permettant de faire apparaître son expérience dans l'animation d'une recherche et la (les) direction(s) qu'il ou elle compte développer dans les cinq années à venir : bilan et perspectives*

***Ouvrage original inédit sur un thème différent de la thèse de doctorat*

****Recueil des travaux scientifiques (ouvrages, articles publiés ou à paraître, choisis avec le garant ou la garante).*

DOSSIER DE CANDIDATURE (à transmettre également à la direction de l'école doctorale)

- Curriculum vitae (1 page maximum),
- Résumé du thème de recherche (2 pages maximum)
- Rapport de soutenance de la thèse de doctorat
- Liste des publications
- Avis écrit circonstancié du garant ou de la garante

DOSSIER D'INSCRIPTION

- Formulaire d'inscription
- Autorisation de soutenance et annexe financière le cas échéant
- Diplôme de Doctorat
- Pièce d'identité
- Photo d'identité